



Garder le cap !

Réflexions sur la position syndicale en temps de Covid-19

Dans les consignes données ici ou là par l'administration, plusieurs aspects nécessitent notre vigilance.

1. La définition du télétravail

L'administration fait comme si tous les PsyEN étaient en télétravail sans prendre en compte les situations individuelles (enfants de moins de 16 ans, pathologies chroniques, personne « fragile » à charge). Ceux qui sont dans ces situations doivent être considérés comme en ASA (autorisation spéciale d'absence). Ils n'auront pas de jour de carence, mais une incertitude demeure sur le versement des primes REP et les indemnités de fonction. Les ASA ne sont pas comptabilisés comme des arrêts de travail (Voir FAQ).

Ces personnels n'ont pas à entrer dans l'établissement d'une répartition des tâches pour le CIO.

Mais, on ne peut pas demander non plus aux collègues, de faire les mêmes emplois du temps comme si de rien n'était. Cela n'a pas de sens car les demandes ne sont pas les mêmes et les disponibilités non plus.

C'est au DCIO qu'il revient d'organiser le fonctionnement, par roulement, en utilisant les mails ou téléphones professionnels, pour répondre aux demandes spontanées qui arrivent au CIO. On peut faire confiance à l'inventivité des collègues pour utiliser tous les supports possibles pour informer largement le public sur les moyens de joindre le CIO. Pour les établissements, les PsyEN gèrent individuellement le suivi de leurs élèves, des situations difficiles et restent en lien avec les PP via les outils numériques autorisés

2. Contrôle administratif des activités

La communication d'un EDT prévisionnel ne semble pas pertinente car soumise à plein d'impondérables. Un compte-rendu des activités réalisées en fin de semaine semble plus efficace. Les collègues ne sauraient être astreints à 27H de présence derrière leur écran !

Les activités sont les mêmes que celles produites habituellement selon nos missions. La participation aux conseils de classe « même virtuels » n'est pas plus obligatoire aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. Les collègues déterminent en fonction de l'organisation retenue par les établissements, les conseils auxquels il est utile, possible de participer. Ils peuvent joindre les PP comme ils le font d'habitude.

Les DCIO sont très mobilisés pour faire vivre le service tout en protégeant leurs équipes. Ils peuvent faire remonter à l'administration toutes les difficultés qui vont se produire pour le traitement des dossiers, les procédures d'orientation, afin que l'administration en prenne la mesure et revoie ses calendriers.

3. Le respect de la déontologie

La déontologie n'est pas mise entre parenthèse pour cause de corona. De plus les règles RGPD sont encore plus importantes à respecter.

Sur la RGPD (voir site du SNES), il faut être prudent sur le contact direct avec les élèves mineurs sur leur mail personnel ou SMS. Il est recommandé d'utiliser les ENT des établissements. Ceci suppose que les PsyEN y aient accès et que cela fonctionne.

Si les PsyEN ne sont pas dotés de téléphones professionnels, attention à l'utilisation des téléphones personnels. Elle ne peut en aucun cas être imposée. C'est à l'administration de trouver les moyens pour que les contacts soient possibles.

De la même manière, le respect du code de déontologie s'applique de la même manière qu'en situation ordinaire et relève de l'expertise et de l'appréciation du psychologue.

- Pas d'avis ou de compte rendu sur des élèves qu'on n'a pas pu rencontrer
- Prudence quant à la transmission de dossier ou d'avis par mail en fonction des destinataires potentiels (cf dossiers CDO déjà finalisés)
- Attention aux conditions de restitution de bilans psychologiques par téléphone (S'assurer de l'identité et de la disponibilité du parent, et anticiper les effets possibles du compte rendu en fonction de la situation)
- Les demandes de compte- rendus de contacts avec les élèves ou les familles à la demande de chef-fe-s d'établissements ou des professeur-e-s principaux obéissent aux mêmes règles qu'en temps normal : adapter la réponse en fonction de la question posée et de l'intérêt de l'élève.

4. La danse des vautours au dessus du service public

Bien entendu les organismes privés qui ont massivement investi le champ du numérique refont surface pour proposer aux établissements des activités autour de l'orientation.

Certains établissements font appel aux CIO pour demander des ressources. Il faut valoriser les ressources de l'ONISEP voire peut être fournir des liens ou documents que les PsyEN avaient déjà expérimentés avec des groupes d'élèves et qui peuvent être réalisés en autonomie.

